



Agence Immobilière **MARIN**

Depuis 1988

LES HONORAIRES DE L'AGENCE POUR 2023
POUR LA LOCATION

Les frais de locations sont de :
10% du montant annuel HC plus un forfait de 300€
à partager en part égale entre le locataire et le
propriétaire.

A savoir

Locataires

3 dernières fiches de paie, avis d'imposition de l'année, pièce d'identité.

Bailleurs

**Vous devez fournir un diagnostic technique : Amiante, plomb, DPE,
électricité, gaz, mesurage et risques.**

**ABSENCE DE GARANTIE FINANCIERE, NON DETENTION DE
FONDS AUTRE QUE SA REMUNERATION
(Art 38 de la loi n°2010-853) du 23 juillet 2010**

« Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par
l'administration fiscale. »

Carte Prof 4601 2016 000 005 563 CCI du LOT -RCS Cahors 479 853 327 00019 RCS
SARL agence immobilière Marin - Locataire Gérante de la SCI 123 Niram

DOCUMENT NON CONTRACTUEL